

---

# IL NE PEUT Y AVOIR DE RECONCILIATION NATIONALE DANS L'IMPUNITÉ

---

*Abdennour Ali Yahia*

---

*Les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections du 8 avril et le score écrasant avec lequel a été réélu le président de la République font dire à beaucoup d'observateurs politiques que cette victoire est le résultat d'une fraude. Partagez-vous cet avis ?*

L'élection, digne du parti unique, avec à 84,99% des suffrages exprimés, a assuré au Président-candidat, une victoire à la Pyrrhus, sans risque et sans gloire. Une légitimité usurpée, forgée par la fraude électorale, a décidé une fois de plus du sort du peuple algérien, en maintenant le statu quo. L'évidence qui se dégage de cette élection, c'est qu'une fois de plus elle a été truquée. Le peuple algérien a été appelé à voter pour maintenir la forme extérieure de la démocratie, mais non pour choisir en toute liberté son Président. Le peuple ne sachant pas bien voter, il appartient au pouvoir de se substituer à la volonté populaire et au suffrage universel, pour mettre fin à la perversion des urnes, conséquence de l'analphabétisme et de l'inculture politique. L'Administration a contrôlé d'amont en aval l'élection présidentielle, sous l'il bienveillant du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), et a réduit le vote des citoyens à des approbations unanimes à un plébiscite. Le peuple vote ou on vote pour lui, mais il ne décide jamais, il ne fait qu'entériner un choix fait par le pouvoir. Le taux réel d'abstention dépasse-t-il la moitié du corps électoral ? La population est de plus de 31 millions, avec plus de 18 millions d'électeurs. L'Algérie n'est donc plus un pays où les mineurs sont majoritaires. Il y a toujours une cagnotte de 3 millions d'électeurs qui s'ajoute aux voix du Président-candidat. Les manipulations des procès-verbaux sont légion, sans compter les nombreuses évictions des représentants des candidats des bureaux de vote. Lors de l'élection présidentielle du 15 avril 1999, Abdelaziz Bouteflika, seul candidat, a exigé des décideurs de l'armée son élection avec un pourcentage égal ou supérieur à celui obtenu par Liamine Zeroual le 16 novembre 1995. Ce dernier a obtenu plus de 7 millions de voix et 61% des suffrages exprimés. Bouteflika a obtenu 7,5 millions de voix et 73,8% des suffrages exprimés. Lors de l'élection du 8 avril 2004, il s'est octroyé 84,99% des suffrages exprimés pour humilier ses

adversaires. La réponse des candidats humiliés à l'humiliant a été rapide et brutale.

La vraie question qui se pose après cette élection est qui va exercer le pouvoir réel détenu par les décideurs de l'armée ? Les deux pouvoirs vont continuer non seulement à coexister, mais à coopérer. Tout continuera comme par le passé, avec les mêmes méthodes dans la voie ouverte par l'institution militaire. A ceux qui rallient le camp du vainqueur et font des retournements spectaculaires, parce que la situation est à l'autosatisfaction et à l'euphorie, il faut dire : un peu de dignité, le peuple vous regarde. Pour eux, l'élection s'est déroulée dans le calme absolu, et comme prévu, une majorité massive s'est prononcée en faveur du Président-candidat. L'ampleur du succès dépasse, il est vrai, les prévisions les plus optimistes. Pour les abstentionnistes, la signification politique de l'abstention est la défiance à l'égard du pouvoir. Pour eux, l'abstention est une arme politique qui exprime le scepticisme quant aux vertus du bulletin de vote. Participer à l'élection, c'est servir de caution, d'alibi et d'otages à un système politique qui refuse l'alternance démocratique. Quand la politique n'est pas interpellée par l'éthique, il y a toujours déviation. La modernité est de subordonner la politique à la morale. Le pouvoir absolu va faire ce qu'il veut. Mais que veut-il en fait ? Il est prématuré de répondre à cette question.

*La neutralité déclarée de l'ANP dans ces élections n'a pas convaincu beaucoup de politiques algériens. Quel est votre avis sur la question ?*

Tout dans l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui s'axe et s'ordonne autour de l'institution militaire, qui a la réalité du pouvoir et a toujours le dernier mot, et il n'y a pas d'équilibre ou de contrepoids à sa puissance. Les lois de la politique, de la sociologie et de l'économie se sont conjuguées pour faire d'elle la gardienne du système politique. Tous les chefs d'Etat sont sortis de ses rangs ou choisis par elle. Elle est au coeur de l'actualité car elle est le pouvoir. Elle parle d'ouverture politique, mais s'enfoncé dans la continuité. L'Algérie n'a pas pu faire l'économie du pouvoir militaire. Mais est-ce seulement pour

une étape ? Les trois composantes du pouvoir sont : le pétrole, l'institution militaire, la police politique. La doctrine de la sécurité nationale implique le contrôle permanent de la société par le DRS. La question du futur politique du pays est liée au choix qu'il fait. Principal acteur du jeu politique, a-t-il détourné la volonté populaire au profit du Président-candidat pour assurer la continuité du système politique en place, du fait que le peuple n'aurait pas atteint le degré de maturité politique nécessaire à la mise en oeuvre de la démocratie ? Il y a des malentendus mais non des divergences de fond entre le Président et l'institution militaire. Le DRS est un pouvoir qui a développé ses ramifications en prenant le contrôle de toutes les institutions pour maintenir l'ordre moral et social. L'Administration ne peut rien faire sans sa bienveillante neutralité. Abdelaziz Bouteflika peut se féliciter de la coopération étroite des services de renseignement qui l'ont hissé une fois de plus au sommet de l'Etat. Là est peut-être la clé de la fraude électorale. Vrai ou faux ?

*Sur un autre volet à présent, qu'est-ce qui a, selon vous, poussé les autorités à reconduire l'état d'urgence ?*

La levée de l'état d'urgence conditionne la libération du champ politique et médiatique, ainsi que l'exercice des libertés individuelles et collectives. La contradiction réside dans le fait que le terrorisme est déclaré résiduel, alors que l'état d'urgence qui interdit le droit de réunion et de manifestation sans autorisation préalable des services publics est justifié par les impératifs de la lutte antiterroriste. La LADDH a mené une campagne nationale et internationale de grande envergure pour la levée de l'état d'urgence qui a porté ses fruits.

Le sous-secrétaire d'Etat américain aux droits de l'homme, à la démocratie et au travail, Whitney Cramer, s'est prononcé lors d'un entretien de deux heures avec une délégation de la LADDH au siège de la ligue pour la levée de l'état d'urgence « comme étape complémentaire » pour le développement de la démocratie en Algérie. La délégation du Parlement européen, qui vient de séjourner dans notre pays, s'est déclarée favorable à la levée de l'état d'urgence. Lors du congrès de la FIDH, qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 6 mars 2004, 40 ligues des droits de l'homme ont soutenu la LADDH dans son combat pour la levée de l'état d'urgence.

*Les dirigeants du parti dissous multiplient actuellement les déclarations pour demander au président de la République de tenir son engagement en concrétisant la politique de réconciliation nationale. En tant qu'avocat du FIS*

*en déduisez-vous que cette question a fait l'objet de discussions préalables entre les concernés ?*

Votre question nécessite d'abord une mise au point car elle contient tout ce que je rejette, l'intolérance qui mène à l'exclusion et le mépris humain. J'ai fait de la défense des droits de l'homme l'axe de mon combat, j'ai défendu selon l'expression de Jean-Paul Sartre « l'homme, tout homme et tout l'homme ». J'ai défendu les personnes politiques de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, quel que soit leur engagement politique ou idéologique. Quand les droits de l'homme sont bafoués, je ne cherche pas à savoir si la victime est démocrate, islamiste ou éradicatrice. Un avocat n'a pas le droit sans faillir, car c'est la servitude noble de la profession de refuser par calcul, par prudence, par peur ou par intérêt de défendre un prisonnier politique, quelle que soit son idéologie, qui est privé de sa liberté ou menacé dans son honneur ou sa vie. J'ai lu dans la presse que Rabah Kébir et Madani Mezrag ont soutenu le Président-candidat qui a fait de la réconciliation nationale, la priorité de son programme électoral. Quant à Ali Benhadj, il sait que les promesses n'engagent pas ceux qui les font, mais seulement ceux qui les écoutent. Ce dernier qui vient encore d'être interpellé par la police, parce qu'il s'est rendu hier à Aïn Defla, répondrait longuement à votre question, s'il avait la liberté de parole et si sa mort politique n'était pas programmée par un pouvoir dictatorial, qui est au-dessus de toutes les lois, a tous les droits et fait la loi.

*La notion de réconciliation nationale demeure floue. Comment l'entendez-vous ?*

C'est la recherche de la paix concrétisée dans un premier temps par la concorde civile. Après sa désignation à la magistrature suprême, le 15 avril 1999, Bouteflika a voulu donner « une couverture politique et juridique » à un accord conclu entre le DRS et l'AIS. Cet accord avait-il une contrepartie politique, ou était-ce seulement un accord verbal sans lendemain ? Pour le chef d'état-major, il n'y a pas eu d'accord mais seulement une reddition. La loi sur la concorde civile adoptée au pas de charge par le Parlement et soumise à référendum ne s'est finalement pas appliquée à l'AIS qui a rejeté les termes de repentir et de reddition, et exigeait une amnistie ainsi que les honneurs de la guerre. Le référendum n'était qu'une élection présidentielle bis. Elle avait pour objet de légitimer le Président mal élu, et de le libérer de la tutelle de l'armée qui a fait de lui un monarque républicain. La grâce amnistiante accordée par le décret présidentiel en date du 10 janvier 2002 à l'AIS est anticonstitutionnelle, car l'amnistie relève de

la compétence exclusive du Parlement. L'effet psychologique recherché par le président de la République, à savoir une reddition massive des groupes armés, qui formeraient des files indiennes, devant les commissions de probation, afin que le combat cesse faute de combattants, n'a pas eu lieu. Le Président veut passer de la concorde civile, qui s'apparentait à la loi sur la clémence dite de la *rahma*, qui ne comportait aucune référence politique, à la concorde nationale ou réconciliation nationale, c'est-à-dire la paix.

Sa démarche n'est pas la solution idoine, car il veut non pas ouvrir un dialogue avec toutes les forces politiques représentatives sans exclusion, mais imposer sa loi, qui ne relève que de lui, de lui seul, pour ne rien devoir à personne et apparaître aux yeux du peuple comme le sauveur, l'homme providentiel. La réconciliation nationale ne peut se réaliser sans la levée de l'impunité. Elle sera vouée à l'échec tant que les commanditaires de crimes contre l'humanité ne seront pas jugés. Qu'il faille apporter une réponse positive à la crise était depuis longtemps la conviction des démocrates, des nationalistes et des islamistes, qui s'est concrétisée à Rome, par l'adoption du contrat national le 13 janvier 1995, dont chacun peut louer la densité et la richesse, passage obligé de toute négociation en mesure de peser sur les événements et de les faire évoluer vers la paix.

*Dès son investiture, le président de la République a de nouveau lancé un appel en direction de la Kabylie pour la reprise du dialogue avec le mouvement citoyen. Il promet d'autre part une solution rapide à la crise qui secoue cette région. La croyez-vous possible ?*

La Kabylie, qui échappe aux grilles d'analyse des meilleurs spécialistes, est jugée dangereuse pour la pérennité du système politique. Chacun de nous doit vivre la crise de Kabylie comme un drame, ou plutôt une tragédie personnelle. Le printemps amazigh s'est trouvé en hiver au mois d'avril. Il n'y a en Algérie ni Etat de droit, ni liberté, ni respect des droits de l'homme, mais seulement un pouvoir qui a besoin, pour durer, de bafouer les règles les plus élémentaires de la démocratie et d'exercer une politique qui a tendance non pas à résoudre les problèmes, mais à éliminer ceux qui les posent, à supprimer les contradictions en éliminant les contradicteurs. Il n'y a pas de pluralisme culturel sans souffrances et sacrifices. Le président de la République, qui n'a pas jugulé ses pulsions anti-amazighs, a fait le choix d'apparaître aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale comme étant celui qui a refusé par des déclarations intempestives – « Vous êtes des nains. Je suis venu dégonfler votre ballon de baudruche » – sur

un dossier où il faut agir avec humilité, d'entendre les interrogations, les inquiétudes, la détresse de millions d'Algériens qui revendiquent leur culture et leur langue, ainsi qu'une Algérie plurielle et démocratique. Le pouvoir a voulu discréditer les partis politiques implantés dans la région. Le gouvernement n'a pas le droit de révoquer des élus après validation de leur mandat par le Conseil constitutionnel. Le Chef du gouvernement qui veut tirer les marrons du feu risque de se retrouver dans la position de l'arroseur arrosé, car sa marge de manoeuvre déstabilisatrice est étroite. Son ambition est de diviser le mouvement citoyen, bien plus, de le faire éclater, de récupérer une partie de sa base et de lui donner une direction docile. Il ne peut y avoir de dialogue qu'entre des parties égales en droit. Le pouvoir doit dialoguer avec les hommes là où ils sont, et non pas là où il voudrait qu'ils soient. Le premier problème à résoudre est celui de l'impunité. Un pouvoir qui tire sur la foule, tue le peuple Il s'agit de mettre fin à l'impunité de ceux qui ont mis la région à feu et à sang. Il ne saurait y avoir de justifications, de prescription ou de pardon pour les assassins qui ont nié à des jeunes manifestants leur condition d'homme au point de les vouer à la mort. Le pouvoir persiste à mettre à l'abri des poursuites judiciaires les assassins de 124 jeunes, de milliers de blessés et de centaines de handicapés à vie. La répression est toujours inférieure à la force de la culture et de l'identité. Les Algériens veulent l'ordre et la paix, à condition qu'il ne soit pas l'ordre des prisons, ni la paix des cimetières. Même si le pouvoir arrive à un accord avec le mouvement citoyen, tout ne rentrera pas dans l'ordre, car il serait illusoire de croire que la vie puisse reprendre comme si de rien ne s'était passé, car les causes profondes qui se sont exprimées demeurent et provoqueront d'autres réactions politiques.

*La situation du pays fait craindre de nouvelles menaces sur les libertés. Votre avis sur la question ?*

Le contrôle de l'information est l'objectif premier du pouvoir. La mise en condition de l'opinion publique se réalise par le biais des médias lourds monopolisés par le pouvoir. Le pouvoir a cédé contre son gré beaucoup d'espace à la presse privée, parce que de nombreux journalistes ont parlé fort et sans précaution pour imposer la liberté d'expression. Il a harcelé la presse privée par des mesures administratives, financières ou judiciaires. Détenant le monopole de la publicité, il accorde des pages de publicité à certains journaux, une page à d'autres et rien à ceux qui le critiquent ou lui sont hostiles. Le harcèlement judiciaire de la presse a pour conséquence l'arrestation de journalistes, l'interdiction ou la suspension de journaux. Le climat d'insécurité qui

frappe les journalistes et les maintient dans un état d'angoisse, constitue une grave atteinte à la liberté de la presse. Lorsque le fond d'intolérance s'accompagne d'insultes, de menaces ou même d'agressions physiques contre les journalistes, surtout les correspondants de presse de l'intérieur du pays, par les représentants locaux du pouvoir, ou la mafia politico-financière, le moment n'est pas loin où il n'y aura ni liberté d'expression ni liberté tout court. La presse privée est l'ennemi implacable du pouvoir totalitaire. Il s'agit de sauver l'essentiel, la vérité en face de la propagande et la liberté en face de l'oppression. La liberté se définit comme l'absence de toute contrainte extérieure qui annihile la volonté individuelle et la rend dépendante. La voie à suivre est qu'on ne subit pas le salut, on le fait, on le forge de ses mains. La Constitution reconnaît le pluralisme sous toutes ses formes, mais le pouvoir enferme un à un les chemins par des dispositions législatives ou réglementaires, et surtout en ce qui concerne la presse par le fait du prince. La riposte consiste à rester debout et à ne pas baisser les bras. A l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, je rends un hommage aux nombreux journalistes regorgeant de talents qui sont montés au créneau pour la dignité de la profession et ont payé un lourd tribut, la mort, la prison ou la disparition, pour introduire une dimension humaine dans le débat politique.

(Cet entretien a été publié dans le quotidien *Le Matin* du 26 avril 2004)